



DIEC/25-1051-1791 du 23/06/2025

**SUBVENTION FORFAITAIRE POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE DES EXAMENS
PROFESSIONNELS - SESSION 2025**

Destinataires : Mesdames et messieurs les responsables de centres d'examens des examens professionnels

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - Mail : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr - Mme DAUBIN -
Tel : 04 42 91 73 49 - Mail : benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en annexe 1, la liste des taux de remboursement des consommables de matière d'œuvre sujet à l'usage des candidats pour la session 2025 des examens de niveau 3, 4 et 5.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant chaque session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépense engagée par vos soins.
- **Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie**, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2025. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.
- **Pour les EPLE** : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation (M. PIZETTE – Tél. : 04 42 91 72 18). Il est inutile de fournir les factures.
- **Pour les établissements privés**, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures. Elles devront être adressées par courrier électronique **avant le 1^{er} juillet 2025** à l'adresse suivante : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr **contenant une pièce jointe unique nommée comme suit « ETABLISSEMENT – VILLE – SESSION 2025 ».**

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



**Taux de remboursement des consommables
de matières d'œuvre sujets épreuves pratiques**

Examen	Code spé	Spécialités	Taux / candidats inscrits 2025
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL			
BCP	22104	Boucher charcutier traiteur	210
BCP	23404	Technicien constructeur bois	209
BCP	23203	Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	100
BCP	33104	Technicien en prothèse dentaire	80
BREVET DES METIERS D'ART			
BMA		Arts graphiques option A	25
BREVET PROFESSIONNEL			
BP	22109	Arts de la cuisine	45
BP	33407	Arts du service et commercialisation en restauration	90
BP	22110	Boucher	100
BP	22108	Boulangier	60
BP	23316	Carreleur mosaïste	200
BP	23409	Charpentier bois	120
BP	23213	Couvreur	150
BP	25516	Électricien(ne)	75
BP	33609	Esthétique cosmétique parfumerie	5
BP	23317	Étanchéité du bâtiment et des travaux publics	250
BP	31207	Fleuriste	100
BP	23216	Maçon	110
BP	23408	Menuisier	50
BP	25411	Métallier	30
BP	23214	Métiers de la pierre	150
BP	23314	Métiers du plâtre et de l'isolation	150
BP	22709	Monteur en installations du génie climatique et sanitaire	95
BP	23315	Peintre applicateur de revêtements	100
BP	33104	Préparateur en pharmacie	5
BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE			
BTN	STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration : option STS	15
BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR			
BTS	33103	Diététique	5
BTS	33423	Management en hôtellerie-restauration option A : Management d'unité de restauration	100
BTS	33424	Management en hôtellerie-restauration option B : Management d'unité de production culinaire	25
BTS	33609	Métiers de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie Option A : Management	5

Examen	Code spé	Spécialités	Taux / candidats inscrits 2025
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE			
CAP	22361	Art et techniques de la bijouterie-joaillerie option Bijouterie-joaillerie	60
CAP	23432	Arts du bois option C : marqueteur	40
CAP	22143	Boucher	65
CAP	22137	Boulangier	10
CAP	23325	Carreleur mosaïste	100
CAP	23446	Charpentier bois	150
CAP	22133	Chocolatier confiseur	15
CAP	33412	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	35
CAP	23119	Constructeur de réseaux de canalisations de travaux publics	50
CAP	23120	Constructeurs de routes et d'aménagements urbains	50
CAP	23223	Couvreur	160
CAP	22139	Cuisine	25
CAP	23445	Ébéniste	30
CAP	25524	Électricien	110
CAP	33615	Esthétique cosmétique parfumerie	10
CAP	23328	Étanchéité du bâtiment et des travaux publics	125
CAP	25436	Ferronnier d'art	20
CAP	31223	Fleuriste	30
CAP	23006	Intervention en maintenance technique des bâtiments	130
CAP	23224	Maçon	70
CAP	23447	Menuisier fabricant	40
CAP	24240	Métiers de la mode-vêtement flou	20
CAP	24241	Métiers de la mode-vêtement tailleur	20
CAP	23326	Métiers du plâtre et de l'isolation	150
CAP	22715	Monteur en installations thermiques	30
CAP	23324	Monteur installations sanitaires	20
CAP	22141	Pâtissier	45
CAP	23327	Peintre applicateur de revêtements	200
CAP	25437	Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option A - Chaudronnerie	10
CAP	32227	Signalétique et décors graphiques	10
CAP	23220	Tailleur de pierre	70
CAP	22421	Tournage en céramique	32
CERTIFICAT DE SPECIALISATION NIVEAU 3			
CS3	22107	Boulangerie spécialisée	20
CS3	22105	Cuisinier en desserts de restaurant	20
CS3	22103	Employé traiteur	20
CS3	22304	Joaillerie	25
CS3	22112	Pâtisserie de boutique	20
CS3	22113	Techniques du tour en boulangerie et en pâtisserie	70
CERTIFICAT DE SPECIALISATION NIVEAU 4			
CS4	23304	Peinture décoration	40

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIÈRE D'OEUVRE

candidats issus d'une autre académie

Dossier suivi par
Serge PIZETTE
Téléphone : 04 42 91 72 18
Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

Matière d'œuvre d'Examen – Session 2025

- Certificat d'aptitude professionnelle
 Baccalauréat professionnel
 Brevet de technicien supérieur
 Certificat de spécialisation de niveau 4
 Baccalauréat technologique
 Brevet professionnel
 Certificat de spécialisation de niveau 3
 Baccalauréat général
 Brevet de technicien

Spécialité Épreuve

Convention de remboursement de frais

- Entre le recteur de l'académie d'Aix-Marseille.....d'une part
- le recteur de l'académie ded'autre part
 le chef d'établissement (centre d'épreuves)d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les candidats inscrits à l'examen cité ci-dessus dans l'académie de
sont admis à subir les épreuves pratiques au
Centre d'examen implanté dans l'académie de Aix-Marseille Autre (préciser).....

Article 2 : L'établissement centre d'examen fera l'avance des frais de matière d'œuvre nécessaires au déroulement de l'examen qui seront remboursés selon les dispositions suivantes arrêtées conformément au coût moyen en vigueur.

Montant de la matière d'œuvre

Coût moyen unitaire	Nombre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser

Article 3 : Le montant à rembourser est à créditer sur le compte de l'établissement centre d'examen dès la signature de la présente convention.

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Le recteur de l'académie d'origine :

Le chef d'établissement centre d'épreuves

Fait à, Aix-en-Provence le,.....

Fait à,le

NOTA : Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.